

Florence Parly, ministre des Armées, salue la notification par la Direction générale de l'armement (DGA) le 18 décembre 2019 au [chantier naval Merré](#) (Nort-sur-Erdre, Loire-Atlantique) d'un marché de 8 Vedettes de soutien à la plongée (VSP) destinées à la Marine nationale.

Elles seront utilisées par l'École de plongée de Saint-Mandrier (Var) et les trois groupes de plongeurs démineurs, stationnés à Toulon, Brest et Cherbourg. Elles serviront principalement à la lutte contre les mines dans les fonds de faible profondeur.

Cette commande complète le renouvellement des capacités navales de lutte contre les mines et les engins explosifs improvisés prévu par la loi de programmation militaire 2019-2025. Au cœur de ce renouvellement, le programme SLAMF (Système de Lutte Anti-Mine Futur), conduit par la DGA, développe un concept innovant de bâtiments porteurs et de systèmes de drones permettant de traiter la menace tout en gardant les marins à distance.

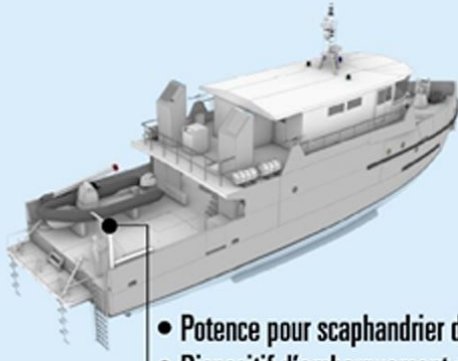
La première VSP sera construite sur les sites de Saint-Nazaire et de Brest de Merré. Sa réception est prévue pour début 2022. À l'issue d'une période de trois mois d'utilisation opérationnelle par le Groupe de plongeurs démineurs (GPD) Méditerranée à Toulon, le lancement de la série sera confirmé. Il débouchera sur la livraison, entre fin 2023 et 2025, de sept autres unités au profit des 3 GPD et de l'École de plongée de Saint-Mandrier (à raison de deux unités chacun au total).

Les VSP seront construites en aluminium ; leur longueur est de 26,50 m pour une largeur de 7,00 m, un tirant d'eau de 1,70 m et un déplacement de 87,00 t. Elles sont propulsées par deux lignes d'arbres et hélices entraînées par des moteurs diesel, pour atteindre une vitesse maximale de 13 Nds ; une motorisation électrique permet à ces navires une navigation prolongée et discrète à de très faibles vitesses.

Les 8 VSP remplaceront les 9 Vedettes d'intervention pour plongeurs démineurs (VIPD) admises au service actif dans les années 1990. Ces VSP participeront à la fonction de guerre des mines. Elles compléteront les 4 bâtiments bases pour plongeurs démineurs et les 11 chasseurs de mines tripartites, qui seront renouvelés dans le cadre du programme SLAMF. Grâce à leur taille réduite et leur faible tirant d'eau, les VSP pourront être déployées dans les zones de faible profondeur d'eau non accessibles aux moyens plus conséquents.

Leurs principales missions opérationnelles concerneront des recherches et interventions jusqu'à 60 mètres de profondeur avec une équipe de 16 plongeurs, des recherches par sonar remorqué jusqu'à 100 mètres de profondeur, le soutien de chantiers de travaux sous-marins ou des expertises et interventions sous les coques des bateaux.

Vedette de soutien à la plongée (VSP)



Caisson hyperbare
de recompression
Réseau d'air respirable

- Potence pour scaphandrier d'une capacité de **200 kg**
- Dispositif d'embarquement et de mise à l'eau d'une embarcation, de drone ou sonar

Déplacement : **87 tonnes**
Autonomie : **450 km (250 nautiques)**
Vitesse maximale : **13 nœuds**



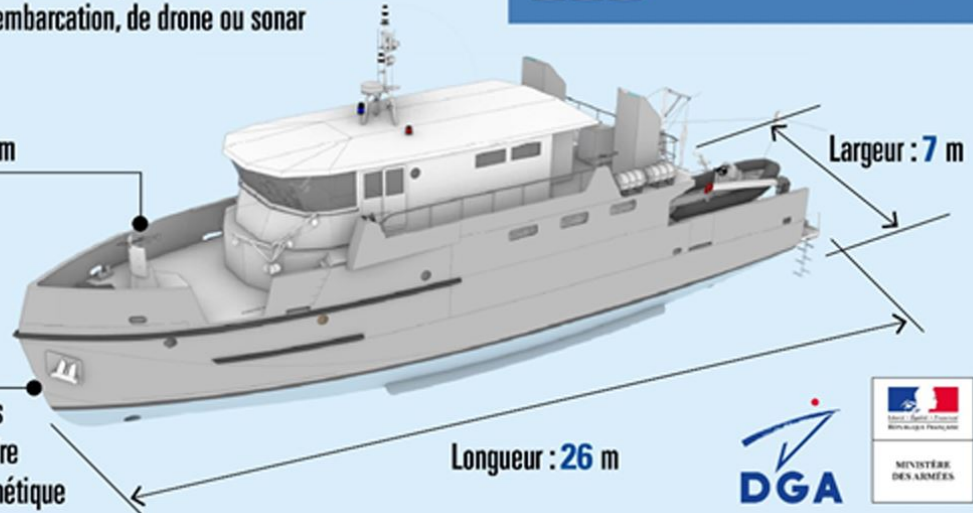
16 à 30 plongeurs
pour des missions à la journée



6 membres d'équipage

Mitrailleuse de **7,62 mm**

Coque et superstructures
en aluminium pour réduire
la signature électromagnétique



Longueur : **26 m**

Largeur : **7 m**

